

Réseau N°92

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

De nouveaux horizons prometteurs



La Une

La satisfaction sur la DSN est croissante d'une enquête à l'autre. En effet, un taux élevé de satisfaction ressort des deux enquêtes adressées cet été à 20 000 déclarants du privé et autant pour le public. 2 400 retours sur le privé et 1 800 sur le public ont permis de consolider des résultats représentatifs. 83 % des répondants du privé sont satisfaits de la DSN, 2 % de plus qu'en 2019. Dans le public, ils sont 86 %, soit 5 % de plus qu'en 2023. L'impact positif de la DSN est perçu par 67 % des répondants du privé, contre 64 % en 2019. Ceux qui estimaient qu'elle avait un impact négatif sont passés de 16 % en 2019 à 5 %. Dans le public, ils sont 60 % à y voir un impact positif en 2024, au lieu de 54 % en 2023. Cette perception des bénéfiques s'accompagne d'une baisse significative de la perception d'inconvénients dans le privé : l'idée que la DSN augmente la charge de travail est passée de 46 % en 2019 à 24 % en 2024. La perception de risques d'erreurs située à 32 % en 2019 passe à 14 %. Ces chiffres satisfaisants ne doivent pas pour autant masquer les difficultés. Des demandes fortes sont émises notamment pour la simplification des régularisations, l'accompagnement et la formation, la compréhension des anomalies et une uniformisation des retours CRM. Des travaux conséquents restent à mener pour une consolidation dans la durée de ces bons résultats !

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS



Édito

Alors que le GIP-MDS s'apprête à fêter ses 25 ans, la convention constitutive qui régit son fonctionnement vient d'être mise à jour. Cette révision résulte, entre autres, des recommandations du rapport IGAS d'intégrer explicitement dans la nouvelle convention l'ensemble des missions qui nous sont dévolues par les textes, et notamment le rôle porté sur les systèmes DSN et PASRAU. Il s'agissait également de la mettre en conformité avec la réglementation des GIP. À l'occasion de cette réécriture, nous avons redéterminé les types de budgets, les clés associées et les nouveaux membres. Le fonctionnement et l'articulation des instances décisionnaires, en particulier celles qui viennent d'être créées sous l'égide de la MIDS, ont aussi été révisés. Avec cette nouvelle convention constitutive, le GIP-MDS est désormais à durée indéterminée. C'est donc une marque de confiance qui nous conforte dans nos missions et nous incite à poursuivre l'enrichissement des usages autour des données sociales. Je tiens à saluer toutes les personnes ayant œuvré à la réécriture de cette nouvelle convention, désormais fidèle à la réalité de notre rôle et de nos missions, et qui grave dans le marbre l'ADN du GIP-MDS depuis son origine : la simplification au service des entreprises.

Éric Hayat
Président du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - FRANCE TRAVAIL
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNEG - CAMEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CRP RATP - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL - CFDT
CPME - CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

Les Indicateurs Entreprises : une aide au pilotage des politiques RH

Indicateurs Entreprises » est un nouveau service offert aux employeurs et aux Experts-Comptables par Net-entreprises, afin de pouvoir se comparer et se situer pour mieux évaluer leur politique RH.

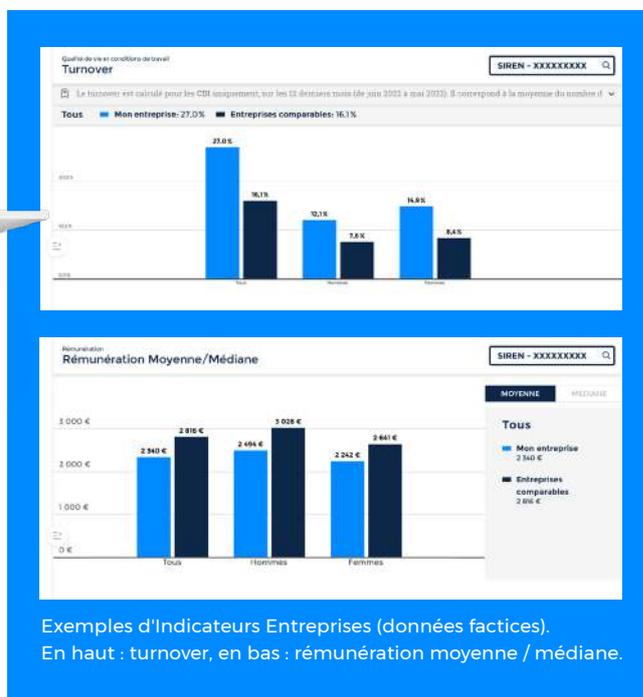
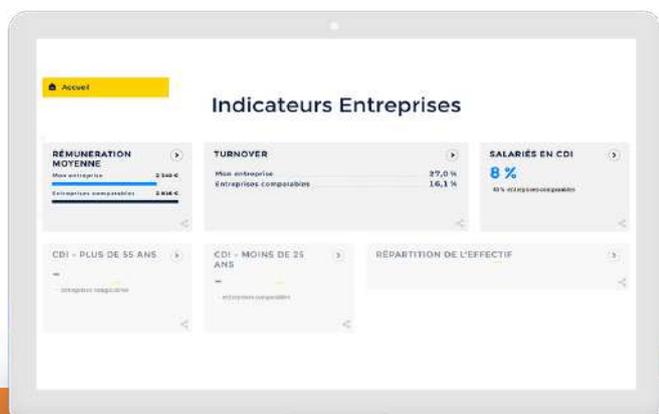
« Ce service a une réelle valeur ajoutée, car il n'affiche pas seulement les données concernant l'entreprise, il propose une comparaison avec des entreprises similaires, basée sur trois critères : la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, et le département, si les indicateurs sont consultés au niveau de l'établissement », explique Simon Crase, Chef de projet DATA au GIP-MDS. Notons que les comparaisons respectent les règles du secret statistique définies par l'INSEE, afin d'empêcher l'identification d'entités.

Calculés à partir des données de paie issues de la DSN et actualisés chaque mois, sur la base des DSN transmises, les indicateurs couvrent des thèmes RH très opérationnels, comme la rémunération, la répartition des effectifs ou le turn-over. « Il est naturel d'offrir ce service aux entreprises, alors qu'elles alimentent chaque mois la DSN avec leurs données et qu'elles ont participé à la construction du système. C'est une juste rétribution », souligne Simon Crase. Le service est accessible à toutes les entreprises et tiers-déclarants qui disposent d'un compte sur net-entreprises.fr et qui ont déposé au moins une DSN.

Exploiter les indicateurs

L'outil est composé de trois grandes catégories. La partie « Politique de Rémunération » aide l'employeur à définir le juste salaire par rapport à son secteur, ou à comparer sa politique de rémunération vis-à-vis de ses salariés. Le chapitre « Politique de recrutement », avec des indicateurs sur la répartition des effectifs par sexe, par type de contrats et par âge, permet par exemple d'identifier de nouvelles pratiques de recrutement possibles. Le volet « Qualité de Vie et Conditions de Travail » permet de bénéficier d'un faisceau d'éléments factuels pour avoir une première approche sur ce thème. Il est également intéressant de faire des analyses en croisant les indicateurs, comme par exemple, comparer la rémunération moyenne selon le type de contrats et l'âge moyen des salariés.

En 2025, de nouveaux indicateurs seront ajoutés à ceux déjà disponibles. La « Politique de Rémunération » qui comprend actuellement les indicateurs sur la rémunération moyenne et médiane par sexe, sera enrichie par les critères CSP et âge. La « QVCT » qui propose aujourd'hui un indicateur sur le turn-over par sexe, comprendra aussi les taux de départs et d'absentéisme, et les types de contrats incluront les intérimaires. Il sera par ailleurs possible de se comparer à d'autres secteurs d'activité, de taille d'entreprises, et de département. En résumé, voici un service à utiliser sans modération !



Exemples d'Indicateurs Entreprises (données factices).
En haut : turnover, en bas : rémunération moyenne / médiane.

Les Indicateurs Entreprises : retours d'expérience

« Pour notre entreprise d'une quinzaine de salariés, ce service apporte une aide très utile. Avec les indicateurs, j'ai pu m'apercevoir, par exemple, qu'en termes de rémunération, nous étions plutôt bien situés par rapport à la moyenne de notre secteur. Le fait de pouvoir se comparer, permet de nous renseigner sur notre situation et de nous conforter ou de voir ce qui nécessite d'être amélioré. C'est bien d'y aller régulièrement pour faire le point. De plus, c'est un outil fiable et précis, puisque basé sur les données de la DSN. C'est un service à promouvoir. Merci de nous offrir un tel outil, véritable conseiller pour des chefs d'entreprises, qui peuvent parfois se sentir un peu isolés. »



**Brigitte
Scappaticci**

Directrice Générale,
entreprise Scappaticci

« Ces indicateurs sont intéressants pour suivre l'évolution des entreprises. En cabinet, ils vont nous être utiles en période de bilan, pour accompagner nos clients dans leur politique RH. Comprendre pourquoi il y a un turn-over important, par exemple, et comment fidéliser leurs salariés, ou mieux appréhender leur position sur le marché en termes de rémunération. Cet outil nous permet de situer l'entreprise pour orienter et conseiller nos clients sur le volet social. C'est un vrai plus de pouvoir analyser et comparer les différentes tendances d'un secteur. Il serait intéressant d'avoir accès à d'autres données, comme le temps de travail ou encore les accords existants dans les entreprises. »



**Noémie
Jeanguyot**

Gestionnaire de Paie, Cabinet
d'expertise-comptable CEOS
Développement

Millésime 2025 de la DSN

Présentation de quelques nouveautés 2025 de la DSN, qui poursuit sa phase de consolidation.

« Le cadre général de 2025 repose sur la consolidation du périmètre de la DSN et la fiabilisation des données, dans le cadre des travaux de normalisation » annonce Ludovic Houdé, Responsable du pilotage DSN PASRAU au GIP-MDS. Parmi les nouveautés à signaler, le MNS* qui est déclaré en DSN depuis 2024 va être utilisé en 2025 pour le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de revenus des allocataires, dans le cadre de la solidarité à la source et de la réforme RSA-Prime d'activité. Par ailleurs, l'AEM** des intermittents du spectacle, dont les éléments sont déjà portés en DSN, va être substituée progressivement, à partir de mi-2025, via le signalement FCTU.

L'extension des CRM

En janvier 2025, une vingtaine de nouveaux contrôles vont être intégrés aux CRM normalisés Urssaf et MSA, pour fiabiliser davantage d'éléments. « Nous prévoyons d'ajouter de nouveaux contrôles, tous les 6 mois, pour aboutir d'ici quelques années à un CRM consolidé inter-régimes, mutualisé entre organismes », précise Ludovic Houdé. Un nouveau CRM sera d'ailleurs émis à partir de mars 2025 : le CRM de rappel. Son principe est de reprendre l'ensemble des anomalies remontées l'année précédente qui n'auraient pas été corrigées par le déclarant. Si ce CRM de rappel n'est pas pris en compte, l'Urssaf ou la MSA prendront le relais en émettant une DSN de substitution avec les éléments corrigés. « C'est vraiment une nouveauté dans la logique DSN, car pour la première fois des données seront déclarées par un organisme et non par l'employeur ou son tiers-déclarant. Il s'agit avant tout d'assurer les droits des salariés » conclut Ludovic Houdé.

* Montant Net Social

** Attestation Employeur Mensuelle

Les travaux du comité de normalisation

Avec la relance d'un nouveau comité de normalisation, sous l'égide du CSQ*, plusieurs chantiers sont en cours de déploiement.

Bien que la DSN soit conçue sur des principes de normalisation, ces derniers n'ont pas toujours pu être totalement respectés. « Les élargissements successifs du périmètre de la DSN nous ont parfois fait prendre des décisions qui n'étaient pas vraiment optimales vis-à-vis de la logique source de la paie », précise Julie Conti, Responsable du service normalisation au GIP-MDS. Alors que l'ancien comité s'est progressivement éteint, le besoin de remettre la normalisation au cœur du projet a été souligné dans le rapport IGAS.

L'arrivée de la MIDS** et du CSQ ont permis de relancer le comité de normalisation en mai 2024. Cette instance fonctionne sur une base partagée et collective, avec des membres issus des organismes, des éditeurs, des entreprises, de la MIDS et des administrations à l'origine des réglementations. L'un des buts de ce comité est de superviser des chantiers de normalisation, par l'examen de certains sujets qui semblent nécessiter une revue de la norme, notamment certains blocs de la norme en DSN.

* Comité de simplification et de la qualité des déclarations des données sociales

** Mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales

Des chantiers longs et fédérateurs

Dès décembre 2023, les équipes du GIP-MDS ont initié un premier chantier, autour du bloc 53 de la DSN, soit l'objet « activité ». « Des problématiques nous étaient régulièrement remontées, de la part des éditeurs et des entreprises, mentionnant des contradictions dans les consignes données », indique Julie Conti. Des travaux ont donc eu lieu, à travers six ateliers, tout au long de 2024. « La méthode de travail est intéressante et originale. Nous avons plutôt l'habitude de travailler en échange bilatéral avec un type de partenaire. Ici, nous réunissons autour de la table tous les acteurs concernés, avec obligation pour chacun de raisonner sur des principes communs », explique Julie Conti. L'objectif était de reprendre et d'améliorer les fiches consignes. Ces dernières vont faire l'objet d'une publication imminente.



Optimiser le modèle DSN

Ce premier chantier sur le bloc 53 a servi de laboratoire pour établir et stabiliser la méthode de travail sur les chantiers suivants. Deux nouveaux viennent d'être lancés, sur le bloc 65 « suspensions de contrat » et sur le bloc 52 « primes, indemnités et gratifications ». Ces travaux devraient durer tout au long de l'année 2025, avec à l'issue, soit des évolutions de norme, soit de nouvelles consignes, voire les deux. En toile de fond, un objectif majeur du plan de travail global est d'optimiser la chaîne « rémunération - base - assiette - cotisations », qui est la colonne vertébrale du modèle DSN. « L'enjeu derrière ces travaux est de revenir à l'objectif premier de la DSN : simplifier la vie des entreprises, tout en améliorant la qualité des données », conclut Julie Conti.

Le nouveau CRM MSA en production

Le CRM normalisé de la MSA est en production depuis octobre 2024, pour toutes les DSN du régime agricole déposées. Basé sur la norme NEORes, il facilite les remontées d'anomalies et leur bonne prise en compte par les déclarants, afin de fiabiliser les données mensuelles. Plus de détails dans la prochaine Lettre Réseau.

Enquêtes de satisfaction DSN : de très bons résultats !

Pour la première fois, deux enquêtes de satisfaction sur la DSN ont été réalisées simultanément auprès de la Fonction Publique et du secteur privé.

Les deux questionnaires ont été adressés par mail à un échantillon représentatif d'environ 20 000 déclarants, entre juin et juillet 2024. Si l'on compare aux précédentes enquêtes similaires, soit celle de 2019 pour le privé et celle de 2023 pour la Fonction publique, le taux de répondants a augmenté, passant de 7 % à 9 % pour le privé et de 7 % à 12 % pour la Fonction publique. « Ces taux de réponses en hausse renforcent la représentativité de ces enquêtes et la validité des résultats », souligne Frédérique Lebon, Responsable du Service communication au GIP-MDS. Les chiffres sont également en

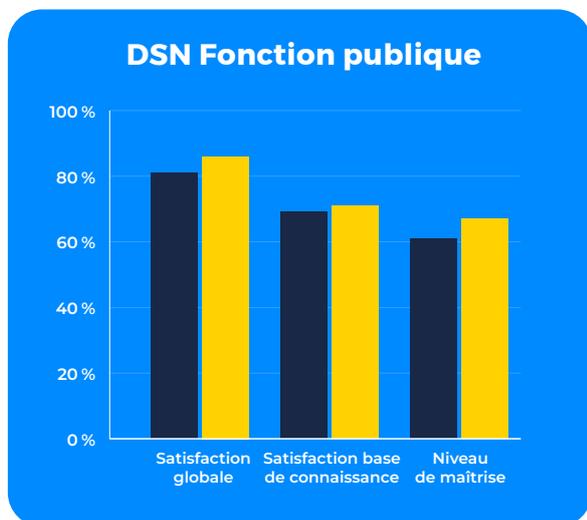
augmentation dans toutes les catégories par rapport aux éditions précédentes. Ainsi, 83 % des répondants du secteur privé sont satisfaits de la DSN, soit 2 % de plus qu'en 2019. La satisfaction de la DSN dans le secteur public s'élève quant à elle à 86 % en 2024, soit 5 % de plus qu'en 2023. Concernant la base de connaissances, la satisfaction est de 78 % pour le privé, contre 57 % en 2019 et de 71 % pour la Fonction publique, contre 69 % l'an dernier. Le niveau de maîtrise est de 75 % dans le privé et de 67 % dans le public, soit 6 % de plus en un an.

Des résultats riches d'enseignements

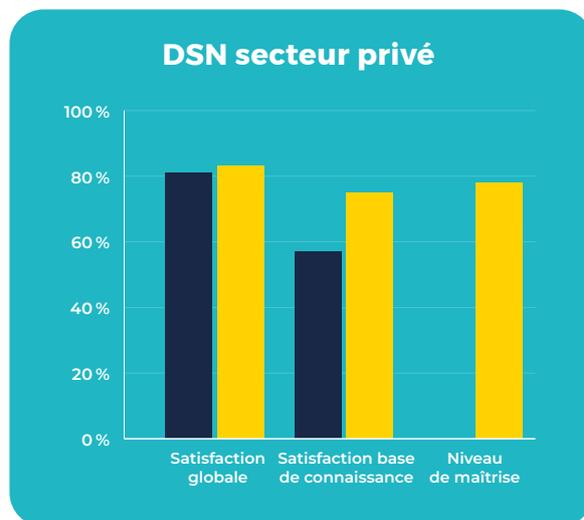
Pour la Fonction publique, les chiffres de 2024 confirment les résultats de 2023 sur les trois facteurs de réussite de l'entrée en DSN : l'accompagnement spécifique par un éditeur ou un OPS, la mobilisation des équipes concernées et les formations en amont. Ces trois critères étant en adéquation avec les messages prônés pendant la phase préparatoire. Du côté des difficultés récurrentes, les répondants évoquent les régularisations et la compréhension des anomalies. Ils souhaiteraient par ailleurs que la base de connaissances soit plus accessible et plus pédagogique. L'enquête pour le secteur privé s'est intéressée plus en détails à l'usage des CRM. Il en ressort une maigre utilisation due à la

perception d'une grande complexité. Par ailleurs, leur intégration dans les logiciels est très inégale, ce qui est aussi un frein à leur usage.

« Les difficultés exprimées correspondent aux problématiques identifiées par les équipes du GIP-MDS qui travaillent à leur amélioration, que ce soit sur la base de connaissances qui fait actuellement l'objet d'une refonte complète ou sur l'usage des CRM, qui sont une clé pour optimiser les régularisations. Ces enquêtes nous permettent d'être à l'écoute des besoins des utilisateurs et de rendre la DSN encore plus performante », conclut Frédérique Lebon.



■ Enquête DSN 2023 ■ Enquête DSN 2024



■ Enquête DSN 2019 ■ Enquête DSN 2024

Bonus-Malus : les taux modulés 2024 valables jusqu'au 31 décembre 2024

La campagne de notification des taux modulés d'Assurance chômage s'est déroulée, sans encombre, du 28 août au 6 septembre.

Environ 30 000 entreprises ont été notifiées de leur taux via le CRM Bonus-Malus. Le décret qui définit les règles applicables à ce dispositif, habituellement valable un an, n'est prévu exceptionnellement que pour quelques mois, suite à la réforme de l'assurance chômage en cours de négociation. Ainsi, les taux transmis sont utilisés pour le calcul des cotisations depuis le 1^{er} septembre 2024 et étaient initialement en vigueur jusqu'au 31 octobre 2024. Leur validité a été prolongée par décret jusqu'au 31 décembre 2024. Des décisions sont attendues pour la suite, en fonction des résultats des négociations actées par les partenaires sociaux.



Fin de la DSI sur net-entreprises.fr

L'application Net-DSI n'existe plus sur net-entreprises.fr. La DSI (Déclaration Sociale des Indépendants) qui s'effectuait auparavant via net-entreprises.fr, est réalisée depuis 2021 sur impots.gouv.fr, lors de la campagne annuelle de déclaration des revenus. Cependant, net-entreprises.fr conservait encore l'historique des déclarations effectuées sur Net-DSI (5 années glissantes). 2024 était la dernière année de consultation des déclarations sur net-entreprises.fr. Le service a pris fin au mois de novembre. Les indépendants qui souhaitent consulter leur historique pour les déclarations effectuées depuis 2021 doivent désormais se rendre sur le site impots.gouv.fr ou contacter leur Urssaf pour les années antérieures. De son côté, Net-entreprises a décommissionné l'application Net-DSI et supprimé l'historique des déclarations. Les services de Net-entreprises sont dorénavant uniquement dédiés aux employeurs.

Fermeture de DEPOFI

Le service DEPOFI est fermé depuis le 20 juin 2024. Les périodes de congés paternité/accueil de l'enfant doivent désormais être transmises à partir du Compte entreprise, le bouquet de services de l'Assurance Maladie. L'accès a toutefois été maintenu sur net-entreprises.fr, pour les déclarants habilités à la DSIJ et DSN via « Vos services complémentaires », « Autres services », puis « Dépôts de PJ et de périodes de congés paternité ».

Fin de la campagne SOLTéA 2024

La campagne s'est déroulée de mai à novembre 2024, sans encombre.

La première période de fléchage s'est tenue du 27 mai au 23 août, avec un premier versement auprès des établissements destinataires à partir du 6 septembre. La deuxième campagne de répartition a eu lieu du 7 septembre au 25 octobre, avec un deuxième virement des fonds dès le 19 novembre.

À partir du 27 novembre, la Caisse des Dépôts, qui assure le suivi pendant la campagne du nombre d'entreprises déclarantes et du taux de répartition des fonds, a initié les versements pour les fonds non affectés. La répartition de ces fonds est faite par voie réglementaire.

79^e Congrès des Experts-Comptables : ils ont navigué sur Net-entreprises !

Le Congrès s'est tenu du 9 au 11 octobre au Parc Chanot à Marseille, sur la thématique « Embarquement immédiat. Du projet de cabinet aux missions de demain ».

« Naviguez sur net-entreprises.fr », telle était l'invitation lancée par les équipes de Net-entreprises, en écho à la thématique de ce 79^e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables (CNOEC). Au programme, deux micro-conférences, diffusées chaque jour, sur les thèmes « Bien contrôler ma paie et utiliser les CRM » et « Bien exploiter les indicateurs mis à disposition », ainsi que de nombreuses visites et rendez-vous individuels sur le stand de Net-entreprises. « Ces rendez-vous individuels ont permis de répondre aux attentes de la profession, quel que soit le sujet. Les questions récurrentes portaient, comme chaque année, sur la gestion des habilitations et des portefeuilles sur le portail, mais bien d'autres sujets ont été abordés comme l'utilisation des CRM ou la plateforme SOLTéA. Le nouveau service présenté, Indicateurs Entreprises, a également reçu un grand intérêt », indique Céline Daunay, Responsable Marketing au GIP-MDS. Pour répondre à ces différentes sollicitations, les équipes de Net-entreprises étaient accompagnées par plusieurs membres : l'Agirc-Arrco, la CDC, le CTIP, la FNMF, France Assureur et France Travail.



Le stand "Naviguez sur Net-entreprises"

Une participation record

Par ailleurs, plus de 70 personnes ont assisté à l'Atelier Actualités Sociales sur le thème « Comment mieux naviguer sur Net-entreprises avec vos données sociales ? », présenté par Marc Luccioni, Expert-comptable et Président du Comité des Utilisateurs Net-entreprises, Véronique Argentin, Directeur des études sociales du CNOEC et Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS. « Ce congrès a connu une participation record qui s'est ressentie sur notre stand,

où nous avons eu beaucoup de visiteurs orientés sur les métiers de la paie et donc directement concernés par nos services. Les micro-conférences et l'atelier Actualité Sociales ont connu un franc succès ! », commente Frédérique Lebon. De plus, « Notre stand, conçu à l'image d'un bateau, a eu l'effet souhaité, non seulement visuellement, mais aussi dans le fait d'embarquer réellement l'ensemble des équipes et des participants, avec des échanges utiles et qualitatifs », conclut Céline Daunay.



Elisabeth Humbert-Bottin, DG du GIP-MDS,
Cécile de Saint Michel, Présidente du CNOEC,
Marc Luccioni, Président du comité des utilisateurs



Une partie de l'équipe du GIP-MDS



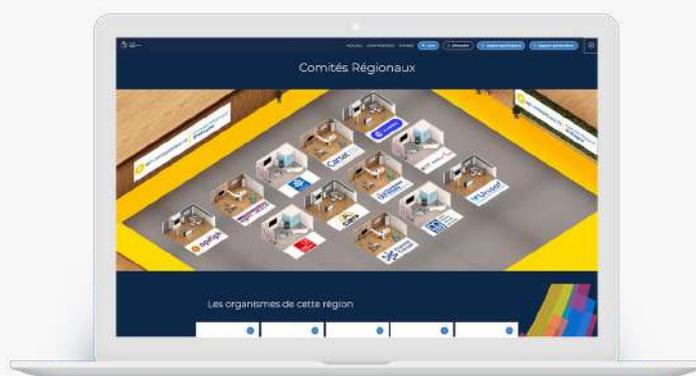
À consulter

La brochure "Simplification" et le dépliant "Qualité DSN" ont été mis à jour avec les dernières nouveautés. Pour toute consultation, rendez-vous sur net-entreprises.fr, dans la rubrique « presse-et-chercheurs » puis dans le dossier « publications-net-entreprises.fr ». Si vous souhaitez commander, adressez votre demande au service communication à com@gip-mds.fr

Grand succès pour l'e-Rdv de la protection sociale !

Les Comités régionaux ont organisé les 19 et 20 novembre le tout premier e-Rdv de la protection sociale, un format inédit de salon virtuel.

430 experts issus de l'ensemble des Comités régionaux, ainsi que les organismes et les partenaires nationaux se sont mobilisés, pendant deux jours, pour répondre aux entreprises et aux experts-comptables. Le salon, composé de 18 halls régionaux et 153 stands, proposait 37 conférences thématiques, avec échanges par tchat en live. « Les webinaires étaient co-présentés par différents organismes de différentes régions. Cette nouveauté a remporté l'adhésion des animateurs et des participants », indique Sandrine Lemineur, animatrice des Comités régionaux au GIP-MDS. Toutes les conférences ont suscité un grand intérêt, notamment celles portant sur les actualités et les nouveautés, le bouquet de services de Net-entreprises et la qualité des données DSN. Ces webinaires, visibles en replay jusqu'au 31 décembre 2024, ont généré à ce jour plus de 7 500 visionnages.



Une participation record

Sur les stands des organismes, il était possible de télécharger de la documentation et de prendre des rendez-vous individuels. Plus de 4 200 personnes se sont inscrites sur la plateforme pour assister aux conférences ou prendre rendez-vous. Au total, le site a connu plus de 32 000 visites sur les deux jours, sachant que la documentation était accessible sans inscription. « Les rendez-vous, qui n'avaient pas vocation à traiter de dossiers personnels, mais à répondre aux questions d'ordre général, ont connu une moindre affluence. Les domaines de compétences des téléconseillers experts venaient en complément des sujets traités pendant les webconférences. Les participants ont d'ailleurs obtenu beaucoup de réponses directement dans les tchats des webinaires », précise Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.